



MAIRIE de
ROSIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU

LUNDI 08 AVRIL 2024 A 20 H 00

▪ Date de convocation :	26 mars 2024	▪ Nombre de conseillers municipaux :	27
▪ Date d'affichage :	26 mars 2024	▪ Nombre de conseillers en exercice :	27
		▪ Nombre de conseillers présents :	21
		▪ Nombre de conseillers votants :	25

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins douze jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire en exercice.

Etaient Présents :

M. Arnaud RAYMOND, *Maire*,

M. Michel OUDIN, Mme Françoise POINSENOT, M. Patrick MELCHERS, M. Bruno MAYEUR,
M. Raphaël GELARD,
Adjoints au Maire,

M. Chris MANIERI BIGORGNE,
Conseiller Municipal Délégué,

Mme Annie BRANGBOUR, Mme Marlène GAURIER, M. Daniel GAC, Mme Béatrice HENRY,
M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Franck FEDER, M. Jérôme LO-HOI-NING,
Mme Caroline HECKLY, Mme Natacha VAIRELLES, M. Ioan Cristian NACU,
Mme Cécile RIGAUD, Mme Annie PERINET, M. Bernard PIGAL.
Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU	mandataire	M. Michel OUDIN
M. Jean-Christophe TOUPET	mandataire	M. Ioan Cristian NACU
Mme Valérie RUINET	mandataire	Mme Béatrice HENRY
Mme Laure CLERGET	mandataire	M. Chris MANIERI BIGORGNE

Etaient absents :

M. Johan PILLOUD, Mme Stéphanie JONIAUX.

Secrétaire de séance :

M. Chris MANIERI-BIGORGNE a été désigné comme Secrétaire de séance.

Mme Laure CLERGET a quitté la séance à 20 heures 30 et a donné pouvoir à M Chris MANIERI-BIGORGNE.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CHANTIER D'INSERTION
ASSOCIATION EMPLOI SOLIDARITE SERVICE**

Rapporteur : Raphaël GELARD

Mes Chers Collègues,

Solidarité Emploi Service est une association loi 1901 conventionnée par l'Etat dont son champ d'action s'inscrit dans le cadre de la loi du 27 janvier 1987 et de la loi du 28 juillet 1998 concernant les associations intermédiaires.

Elle a pour objet de faciliter l'insertion dans le monde du travail des personnes dépourvues d'emploi, en situation de précarité, en les mettant, à titre onéreux, à la disposition de personnes physiques ou morales (entreprise, association, collectivité territoriale, particulier).

Dans le cadre de ce dispositif, deux contrats sont conclus :

- un contrat de travail entre l'association intermédiaire et son salarié ;
- et un contrat de mise à disposition entre l'association intermédiaire et l'utilisateur chez lequel le salarié exerce son activité.

A l'occasion de la remise en peinture de classes au sein de l'école Fernand Vigneron, la Commune souhaiterait pouvoir confier la réalisation de cette prestation ainsi que celle consistant à confectionner des rideaux à l'association intermédiaire : Emploi solidarité service. D'une manière générale, la Commune de Rosières souhaiterait à termes, pouvoir confier à cette association divers travaux d'entretien et de menues réparations (tonte, élagage, maçonnerie, peinture...)

Pour ce faire, il est nécessaire de conventionner avec ladite association afin de définir les modalités de ce partenariat en termes d'organisation, de fonctionnement et de financement des chantiers d'insertions.

S'agissant des modalités financières, l'association Solidarité Emploi Service assure le préfinancement en recettes et en dépenses des paies et des autres charges liées au fonctionnement du chantier.

La commune de Rosières prendra en charge le coût résiduel du fonctionnement des chantiers sous déduction des financements accordés et versés par le Conseil Département et de l'Etat, via l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Je vous propose donc de bien vouloir :

- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de chantier d'insertion proposée par l'Association Solidarité Emploi Service et tout document s'y rapportant.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
25	0	0	0

Pour extrait conforme, le 09 avril 2024

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Arnaud RAYMOND.

